

Provisoire

26 juillet 2013

Original: français

Conseil économique et social**Session de fond de 2013****Débat consacré aux questions diverses****Compte rendu analytique provisoire de la 40^e séance**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 19 juillet 2013, à 15 heures

Président(e): M. Sajdik (Vice-Président)(Autriche)**Sommaire**

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Coopération régionale (*suite*)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (*suite*)

Débat général (*suite*)

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Présentation du projet de résolution E/2013/L.24

Coopération régionale (*suite*)

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.28

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (*suite*)

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.16

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

Rapports des organes de coordination

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

Le tabac ou la santé

Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Déclarations liminaires

Débat général

La séance est ouverte à 15 h 5.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (suite)

Coopération régionale (suite)

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (suite)

Débat général (suite)

M. Azzam (Observateur du Liban) dit que son pays se félicite des conclusions présentées dans le rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (A/68/77-E/2013/13) et souscrit à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le rapport montre que la puissance occupante poursuit ses politiques et ses pratiques en violation des règles du droit international applicables au Territoire palestinien occupé. Le Liban dénonce la politique discriminatoire systématique d'Israël dans les domaines économique et social, l'utilisation disproportionnée de la force par l'armée israélienne, les mauvais traitements infligés aux prisonniers et aux enfants, la démolition d'habitations et d'infrastructures, les colonies de peuplement, les déplacements forcés de populations palestiniennes et la poursuite par Israël de sa politique d'encouragement à l'installation d'Israéliens au Golan syrien. Comme l'indique le rapport, les habitants des colonies de peuplement dans cette région sont presque aussi nombreux que la population arabe syrienne. La communauté internationale doit mettre un terme à toute forme de violation des droits économiques et sociaux des Palestiniens sur leur territoire.

M. Khabbaz Hamoui (Observateur de la République arabe syrienne) dit que l'occupation depuis 1967 du Golan syrien a entraîné le déplacement de la moitié de ses habitants. Il dénonce la confiscation des terres et leur remise aux colons juifs, l'emprisonnement depuis de longues années d'Arabes syriens et les traitements inhumains et dégradants qui leur sont infligés, l'interdiction faite aux populations arabes d'exporter leurs produits agricoles, la confiscation de l'eau, l'interdiction du commerce, l'établissement de postes militaires entravant la libre circulation, l'interdiction aux Arabes syriens de rentrer en Syrie et le refus de leur accorder tout permis de travail, les vols d'objets d'art anciens, les obstacles à l'apprentissage de la langue maternelle et l'interdiction de l'accès aux ressources naturelles. Il demande aux membres du Conseil d'adopter le projet de résolution E/2013/L.16 par consensus et de réaffirmer l'obligation de respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies.

M. Bougacha (Tunisie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il souligne la tendance israélienne à codifier la discrimination raciale. Ainsi, il existe de nombreuses lois discriminatoires à l'encontre des Palestiniens, dont une leur interdisant d'hériter de biens fonciers. Il dénonce notamment les détentions arbitraires et constate que la présence et le comportement de la puissance occupante interdisent tout développement du peuple palestinien.

M. Minty (Afrique du Sud) dit que son pays s'associe pleinement à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Dans le rapport du Secrétaire général, il apparaît clairement que la discrimination appliquée par Israël continuera de compromettre toute initiative de paix et de justice, d'autant plus que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien demeure contesté. L'Afrique du Sud continue de s'opposer vigoureusement au blocus de Gaza, à l'impossibilité d'y accéder afin d'y apporter une assistance humanitaire et à la situation désastreuse qui en découle de façon générale, tant sur le plan humanitaire que sur celui des droits fondamentaux. Le soutien du Gouvernement sud-africain à la cause palestinienne se traduit notamment par des activités de renforcement des capacités, des programmes intergouvernementaux d'échanges culturels et des projets internationaux d'aide et de développement en Cisjordanie et à Gaza.

M. Al-Zamily (Observateur de l'Iraq) dit que l'Iraq s'associe à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et se félicite du rapport du Secrétaire général. Il dénonce l'absence de sécurité alimentaire et les violences dont sont victimes les Palestiniens, et réaffirme combien il est important de faciliter l'accès aux populations ayant besoin d'une assistance humanitaire.

M. Al-Hammadi (Qatar) condamne les pratiques racistes de la puissance occupante, qui aggravent les conditions économiques et sociales du peuple palestinien, la poursuite de l'agression militaire israélienne, le mur de séparation, les tortures, notamment sur les enfants, et le blocus de Gaza. Le Qatar entend continuer d'apporter son aide au peuple palestinien jusqu'à ce que celui-ci recouvre tous ses droits et dispose d'un État indépendant ayant pour capitale Jérusalem.

M^{me} Ahmed (Observatrice de Bahreïn) dit que son pays se félicite du rapport du Secrétaire général. Elle constate que les restrictions imposées par Israël empêchent toute croissance de l'économie palestinienne. Elle fait observer d'autre part que le mouvement de colonisation s'accélère de façon inquiétante et note que 190 000 personnes sont actuellement installées dans 33 colonies de peuplement dans le Golan syrien. La délégation bahreïnite espère que le projet de résolution E/2013/L.16 sera adopté.

M. Almarzooqi (Observateur des Émirats arabes unis) se félicite du rapport du Secrétaire général, mais se dit préoccupé par la détérioration de la situation économique et sociale dans le Territoire palestinien occupé. L'occupation de ce territoire constitue un obstacle à la planification du système de santé, donne lieu à des pénuries et compromet la mise en place des infrastructures de santé. La délégation des Émirats arabes unis se demande en outre quelles mesures sont prises au sein du système des Nations Unies pour protéger les établissements d'enseignement menacés de destruction.

M^{me} González (Observatrice de la République bolivarienne du Venezuela) constate avec préoccupation qu'il reste encore des situations coloniales empêchant certains peuples d'exercer leur droit à l'autodétermination. Faisant référence au rapport intitulé «Amérique latine et Caraïbes: situation économique et perspectives, 2012-2013 (E/2013/19)» elle note que celui-ci est fidèle à la réalité et rend bien compte des réformes importantes engagées par le Venezuela dans le domaine du travail et du dynamisme de son économie nationale. Enfin, s'associant à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le Venezuela dénonce la politique israélienne de fragmentation du territoire palestinien et juge nécessaire de réactiver les négociations israélo-palestiniennes et de reconnaître l'État palestinien comme membre de plein droit de l'ONU.

M. Talab Ismail (Observateur de la République islamique d'Iran) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et se félicite du rapport du Secrétaire général. Il note que ce dernier insiste avec raison sur la ségrégation et le racisme pratiqués par Israël et fait observer que le Conseil doit éviter d'envoyer tout signal qui encouragerait le régime israélien à continuer de mener ses politiques illégales et agressives.

M. Boukili (Observateur du Maroc) dit que les autorités israéliennes ne cessent de modifier la composition démographique de la Ville sainte de Jérusalem, qu'elles poursuivent les fouilles sous la mosquée Al-Aqsa et qu'elles ont détruit la porte des Maghrébins, lieu sacré pour toutes les religions. Il ajoute que le Maroc est favorable au projet de résolution E/2013/L.16.

M. Chebihi (Observateur de l'Algérie) dit que l'Algérie s'associe à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et se félicite du rapport du Secrétaire général, dans lequel il est souligné avec justesse que les principaux obstacles auxquels l'économie palestinienne fait face sont liés à l'occupation, et non pas aux politiques économiques de l'Autorité palestinienne, dont la portée et les ressources sont forcément limitées.

M. Nasr (Observateur de l'Égypte) dit que son pays se félicite du rapport très complet soumis par le Secrétaire général et souscrit à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il dénonce la destruction d'infrastructures qui, pour certaines, ont été financées par des donateurs internationaux, le fait qu'Israël contrôle plus de 80 % de l'eau et empêche les Palestiniens d'avoir accès à l'eau du Jourdain, la destruction d'installations de désalinisation de l'eau de mer, l'enfouissement de déchets israéliens en territoire palestinien, l'anémie et la malnutrition dont souffrent les Palestiniens et les obstacles à l'accès aux écoles. L'Égypte réaffirme son soutien au peuple palestinien et à sa volonté de créer un État dans les limites de 1967 et d'exercer son droit à l'autodétermination.

M. Alzaroug (Libye) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et condamne la destruction de terres arables appartenant à des populations arabes.

M^{me} Zhangwei Xie (Chine) dit que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) doit passer par la coopération régionale et l'aide au développement, afin de sortir de la pauvreté les pays marginalisés, et que cet objectif doit être au cœur du programme de développement pour l'après-2015. La dernière conférence de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a permis de renforcer la résilience des pays asiatiques et de faire le point sur les mesures à prendre en matière de renforcement des capacités. Elle a également montré qu'il fallait élaborer des stratégies nationales de développement durable et mettre en place des partenariats mondiaux pour le développement, dans le cadre des activités de suivi de la Conférence Rio+20. La Chine se propose de jouer un rôle moteur dans ce processus en participant activement aux travaux de la CESAP, sur la base d'études ciblées adaptées aux besoins des pays, qui permettent de cerner les principaux problèmes à résoudre, au premier rang desquels figurent la réduction et la prévention des catastrophes.

M^{me} Emilia (Indonésie), notant que son pays s'associe à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que depuis 2008, dans le cadre du Nouveau Partenariat stratégique Asie-Afrique, l'Indonésie a dispensé des formations à près de 1 250 Palestiniens dans différents domaines, notamment l'entrepreneuriat, le microfinancement, l'agriculture, les métiers de la santé et la bonne gouvernance. Des bourses d'études sont également délivrées à des étudiants palestiniens qui souhaitent venir se former en Indonésie et, courant 2014, le pays accueillera une conférence régionale pour le développement de la Palestine. L'Indonésie soutient le projet de résolution E/2013/L.16.

M^{me} Escorel de Moraes (Brésil), après avoir indiqué que son pays s'associait à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Brésil est très préoccupé par la poursuite des constructions illégales dans les territoires occupés et la violence des colons à l'égard des Palestiniens. Les arrestations arbitraires, les déplacements de populations et les multiples entraves à la liberté de circulation des Palestiniens, y compris des habitants de la bande de Gaza, constituent autant de violations des droits de l'homme qui doivent cesser immédiatement. Le Brésil a apporté une assistance aux Palestiniens dans plusieurs domaines: enseignement, sécurité alimentaire, agriculture, santé et sport. Entre 2011 et 2013, il a financé des projets de coopération internationale dans le domaine de la santé et de l'infrastructure, à hauteur de 8,5 millions de dollars des États-Unis. Le Gouvernement brésilien, le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont récemment conclu un accord dans le cadre duquel le Brésil a fait don de 11 500 tonnes de riz brésilien à l'UNRWA.

M. Caspi (Observateur d'Israël) constate qu'une fois encore, le débat sur cette question de l'ordre du jour est motivé par des considérations politiques, ce qui nuit à la crédibilité du Conseil. Au vu des événements tragiques en Syrie, il est pour le moins étonnant que le Conseil ait inscrit à son ordre du jour l'examen de la situation des habitants du Golan syrien, ce qui porte à croire qu'il ne juge pas nécessaire de s'attarder sur le sort des populations syriennes de Homs et de Damas déchirées par le conflit. Or, le sort de ces dernières est infiniment plus préoccupant que celui des habitants du Golan syrien. Il en va de même pour les habitants de la bande de Gaza, où la réalité sur le terrain contredit complètement les faits mis en avant dans le projet de résolution E/2013/L.16: selon M. Mahmoud Al-Zahhar, dirigeant du Hamas, la bande de Gaza, dont «la situation économique s'est améliorée notablement», est «autonome à plusieurs égards». Loin de nier la réalité de la crise dans la bande de Gaza, Israël tient à rappeler que cette crise est le seul fait des agissements terroristes du Hamas, l'Autorité palestinienne rétribuant d'ailleurs les terroristes condamnés par Israël en fonction de la gravité des attentats perpétrés et dépensant à cette fin 6 % de son budget total. Bien que grave, la situation dans les territoires palestiniens ne saurait être qualifiée de crise humanitaire car cela a pour seul effet de détourner l'attention de la communauté internationale des régions réellement dans le besoin. Israël entend continuer à soutenir l'économie palestinienne et souhaite la poursuite des négociations de paix avec la Palestine.

M. Ismail (Soudan), s'associant à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'occupation israélienne est une violation manifeste du droit international et que les pratiques inhumaines qui en découlent doivent cesser immédiatement. Son pays appuie le projet de résolution E/2013/L.16.

M. Zambrana (État plurinational de Bolivie) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et regrette vivement qu'après quarante-six ans d'occupation israélienne, la Palestine ne jouisse toujours pas du droit à l'autodétermination et que le processus de paix soit dans l'impasse. L'occupation israélienne, inacceptable, est attentatoire aux droits de l'homme, et viole notamment la résolution de l'Assemblée générale sur le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement (A/RES/64/292). L'État plurinational de Bolivie soutient le projet de résolution E/2013/L.16.

M. Alsharrah (Koweït) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par la représentante des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le Koweït condamne l'expansion des colonies de peuplement et craint que la Palestine ne puisse pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. Il invite la communauté internationale à contraindre Israël à cesser son occupation illégale et soutient le projet de résolution E/2013/L.16.

M. Zuhairi (Observateur de l'État de Palestine), exerçant son droit de réponse, dit qu'Israël devrait avoir honte de nier les réalités et de qualifier certains Palestiniens de terroristes, alors que les faits montrent clairement que c'est bien l'armée israélienne qui commet des actes de terrorisme, avec l'aval du Gouvernement, comme le prouve la récente arrestation d'un enfant palestinien de 5 ans.

Le Président annonce que le Conseil a achevé le débat général sur les points 9, 10 et 11 de l'ordre du jour.

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (suite)

Présentation du projet de résolution E/2013/L.24

Le Président invite le représentant de l'Équateur à présenter le projet de résolution E/2013/L.24 intitulé «Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies», au nom des coauteurs.

M. Proano (Équateur), intervenant en tant que Président du Comité spécial de la décolonisation, déclare que l'Algérie, Cuba, l'Équateur, l'État plurinational de Bolivie, le Nicaragua, la République arabe syrienne et la République bolivarienne du Venezuela se portent coauteurs du projet de résolution. Ce projet de résolution vise à faciliter la coopération entre les organismes du système des Nations Unies et les puissances qui administrent des territoires non autonomes, afin de faire bénéficier ces derniers de l'assistance et de l'appui apportés par des organismes des Nations Unies, en application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Le projet de résolution invite les puissances administrantes à faciliter la participation des territoires non autonomes aux réunions et conférences des organismes des Nations Unies et recommande à tous les gouvernements d'aider en priorité les peuples de ces territoires. M. Proano invite tous les membres du Conseil à approuver le projet de résolution par consensus.

Le Président dit que le Conseil se prononcera sur ce projet de résolution à une date ultérieure.

Coopération régionale (suite)

Le Président annonce que le Conseil a pris note des rapports portant les cotes E/2013/16, E/2013/17, E/2013/18, E/2013/19, E/2013/20 et E/2013/21.

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.28

M. Bellmont Roldan (Espagne), présentant au nom de l'Espagne et du Maroc le projet de résolution E/2013/L.28 intitulé «Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar», explique que les études lancées sur le projet depuis 1980 ont bien avancé et que le choix a été fait en 1996 d'opter pour la construction d'un tunnel ferroviaire. L'Espagne et le Maroc s'en félicitent, convaincus que le développement économique de la zone s'en trouvera renforcé et que l'ouverture de gares équipées des technologies de pointe apportera une valeur ajoutée au projet. Les défis sont multiples – d'ordre géologique, climatique, environnemental, technologique et financier – mais des études approfondies et une coordination permanente entre les différents acteurs permettront à n'en pas douter de les relever. M. Bellmont Roldan renvoie à cet égard au dernier rapport conjoint élaboré sous la direction du Comité mixte hispano-marocain, qui fait le point sur les études menées à bien entre 2006 et 2013 et les mesures prévues pour la période 2013-2015.

Le Président invite le Conseil à examiner le projet de résolution, qui n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

Le projet de résolution E/2013/L.28 est adopté.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (suite)

Décision sur le projet de résolution E/2013/L.16

M^{me} Chan (Observatrice des Fidji) présente le projet de résolution E/2013/L.16 intitulé «Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé» au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Ce texte exprime de graves préoccupations quant aux violations des droits économiques et sociaux du peuple palestinien et insiste sur la nécessité de préserver la continuité, l'unité et l'intégrité territoriales du Territoire palestinien occupé et de garantir la libre circulation des personnes et des biens dans l'ensemble de ce territoire ainsi qu'à destination et en provenance du monde extérieur. Il appelle en outre à ce que les accords conclus soient rapidement et effectivement mis en œuvre et à ce que le processus de paix soit relancé et intensifié, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU.

M. Jansons (Lettonie), s'exprimant au nom de l'Union européenne, déclare que l'Union votera en faveur de l'adoption du projet de résolution mais considère que l'expression «l'Autorité palestinienne» qui figure dans le texte est à interpréter comme se référant au Gouvernement palestinien.

M^{me} Ellis (Nouvelle-Zélande) explique que la Nouvelle-Zélande aussi votera pour le projet de résolution, qui s'inscrit dans la droite ligne de la politique qu'elle mène depuis des années à l'égard des territoires palestiniens, tout en considérant que l'expression «le Gouvernement palestinien» aurait dû être utilisée en lieu et place de «l'Autorité palestinienne».

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour: Afrique du Sud, Autriche, Bélarus, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Chine, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Irlande, Japon, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Libye, Maurice, Mexique, Népal, Nicaragua, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Soudan, Suède, Tunisie, Turquie.

Votent contre: Canada, États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Haïti.

Le projet de résolution est adopté par 43 voix contre 2, avec une abstention.

M^{me} Robl (États-Unis d'Amérique) se dit déçue que la résolution adoptée, comme de nombreuses autres avant elle, montre l'une des deux parties du doigt et ne répond donc pas à l'attente d'une approche constructive qui est celle des peuples israélien et palestinien. Les États-Unis entendent continuer à travailler à améliorer les conditions de vie des populations dans les territoires palestiniens mais ne peuvent que voter contre une résolution qu'ils estiment de nature à amoindrir la confiance.

M. Zuhairi (Observateur de l'État de Palestine) tient à manifester sa gratitude aux États qui ont permis l'adoption du projet de résolution. Les résolutions demeureront en effet le moyen le plus efficace tant que l'occupation par Israël persistera.

La séance est suspendue à 17 h 15; elle est reprise à 17 h 25.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

Rapports des organes de coordination

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

Le tabac ou la santé

Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Déclarations liminaires

Le Président indique que le Conseil est saisi du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/68/16). M. Mokhtari, Président dudit Comité, regrette de ne pouvoir être présent pour présenter ce document mais un exemplaire écrit de sa déclaration, qui énumère les principales conclusions et recommandations, a été distribué en salle. Le Conseil est également saisi du rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2012 (E/2013/60), qui a déjà été présenté.

M^{me} Beagle (ONUSIDA), présentant la note du Secrétaire général portant la cote E/2013/62, déclare que les progrès en matière de lutte contre le VIH se sont accélérés depuis la présentation du dernier rapport d'ONUSIDA au Conseil mais que l'objectif du Millénaire pour le développement n^o 6 n'a pas encore été atteint et que les objectifs n^{os} 4 (Réduction de la mortalité infantile) et 5 (Amélioration de la santé maternelle) ne pourront pas non plus être atteints sans que ne soit garanti l'accès universel à la prévention et au traitement du VIH. S'attaquer au sida est un investissement qui paye sur le long terme dans tous les secteurs du développement. C'est pourquoi le Conseil de coordination du programme a récemment souligné que le VIH devait figurer au centre du programme de développement pour l'après-2015. L'ONUSIDA est disposé à apporter son appui à tous les acteurs de la lutte contre l'épidémie.

M. Chestnov (Organisation mondiale de la Santé – OMS), après avoir présenté le rapport du Secrétaire général sur l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac (E/2013/61), indique que le Secrétaire général a soumis au Conseil économique et social un certain nombre de recommandations. Premièrement, l'Équipe spéciale devrait évoluer pour inclure le programme plus étendu sur les maladies non transmissibles. La nouvelle Équipe spéciale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles dont la création est recommandée s'occuperait de toutes ces maladies et comprendrait un sous-groupe spécifiquement chargé du tabac avec la possibilité de créer d'autres sous-groupes si nécessaire. Cela impliquerait de modifier le point de l'ordre du jour sous lequel le travail de l'Équipe spéciale a été examiné jusqu'à présent. Deuxièmement, il serait souhaitable d'améliorer la coopération et la communication entre les institutions, en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'OMS, pour faire l'inventaire des mesures prises au niveau des pays et veiller à ce que la lutte contre les maladies non transmissibles et le tabac occupe une place de choix dans les futurs plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Troisièmement, parallèlement aux activités menées au niveau des pays pour intégrer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac dans les plans-cadres des Nations Unies

pour l'aide au développement, la coopération entre les institutions et l'utilisation efficace des compétences existantes devraient rester prioritaires. Un tableau utile est présenté à l'annexe 1 du rapport. Enfin, compte tenu de l'ingérence croissante de l'industrie du tabac dans les travaux du système des Nations Unies, le Secrétaire général recommande l'adoption de lignes directrices visant à garantir l'indépendance et l'objectivité des travaux de l'ONU.

Débat général

M. Alimov (Fédération de Russie) rend hommage au rôle joué par le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) en matière de coordination. Cette instance devrait être plus transparente, notamment en associant davantage les États à la prise de décisions et en organisant plus régulièrement des réunions avec eux, et diffuser davantage d'informations sur son site Web. M. Alimov plaide en outre pour que les procédures de recrutement sur place soient encore simplifiées et harmonisées et que les recommandations du CCS soient conformes aux politiques de l'ONU en matière d'achats et de recrutement. La délégation russe soutient tous les efforts visant à élargir l'accès aux traitements antirétroviraux dès lors qu'est respecté le droit souverain des pays d'élaborer leur politique de lutte contre le sida en fonction des caractéristiques de l'épidémie et de leurs priorités. M. Alimov attire l'attention sur le fait que l'épidémie se diffuse en Asie centrale et en Europe centrale, phénomène directement lié au trafic de drogues en provenance d'Afghanistan. Enfin, la Fédération de Russie se félicite qu'il soit envisagé d'élargir le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations et espère qu'un sous-groupe sera créé pour lutter contre les autres facteurs de risque de cancer, de diabète et de maladies cardiovasculaires que sont l'alcool, la sédentarité et le déséquilibre alimentaire.

M. Corrales (Observateur du Panama) est fier que son pays ait été le deuxième pays de la région des Amériques à ratifier la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. En dépit des intérêts économiques en jeu, le tabagisme est avant tout un problème de santé publique. Le Panama a été choisi pour accueillir le lancement international du Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme 2013 et y voit là une reconnaissance de son action dans ce domaine. Il est en effet le premier pays de la région à avoir interdit toute publicité en faveur des produits du tabac. Dans ce contexte, il soutient pleinement l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac. Il n'en estime pas moins judicieux d'élargir le mandat de l'Équipe comme proposé dans le rapport E/2013/61, dès lors qu'un sous-groupe exclusivement dédié à la lutte contre le tabac est maintenu. Enfin, il espère que le projet de résolution E/2013/L.23 sera adopté par consensus.

M^{me} Fuchs (Autriche) rappelle que le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) avait initialement été créé pour renforcer l'action de tous les organismes des Nations Unies devant l'urgence qu'il y avait à lutter contre le sida. Aujourd'hui, il s'agit d'un programme bien géré qui aide les pays à définir leurs moyens d'action contre la maladie. Réaffirmant son soutien à la mission première d'ONUSIDA, l'Autriche appuie la résolution E/2013/L.32 mais regrette qu'il n'y soit pas fait référence au travail de plaidoyer d'ONUSIDA. Enfin, elle soutient sans réserve la résolution E/2013/L.23, qu'elle considère comme un pas de plus vers une approche moins verticale et moins fragmentée des questions de santé.

M^{me} Padilla Rodriguez (Mexique) relève que le projet de résolution E/2013/L.32 reflète de manière équilibrée les avancées faites et les défis à relever en matière de lutte contre le sida et fait largement consensus. Le Mexique continuera à plaider pour que la réponse au VIH/sida soit définie en fonction du contexte épidémiologique et axée sur les droits de l'homme. Cela suppose de lutter contre la stigmatisation et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle mais aussi de favoriser l'accès aux traitements et la réduction de leur prix.

Le Mexique se félicite de la décision d'élargir le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac à la prévention des maladies non transmissibles en général. Il y voit une décision positive sans précédent de nature à renforcer le caractère multisectoriel de l'Équipe spéciale, sans préjudice pour le mandat de l'OMS.

M. Piperkov (Bulgarie) déclare que la lutte contre le VIH/sida a dépassé la seule sphère de la santé pour acquérir des dimensions démographiques, économiques, sociales et éthiques. La Bulgarie partage la vision de l'ONUSIDA et s'est activement engagée à maintenir un faible taux de prévalence du VIH/sida sur son territoire, comme en témoigne l'adoption par son gouvernement de la stratégie nationale et du plan d'action national visant à prévenir et à combattre le sida et les maladies sexuellement transmissibles, ou encore la signature d'accords bilatéraux de financement entre la Bulgarie et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

M. Toro Carreno (Observateur de la République bolivarienne du Venezuela) réaffirme l'engagement de son pays dans la lutte contre le VIH/sida. Le Gouvernement vénézuélien a adopté diverses politiques publiques et mesures concrètes pour renverser la tendance à la hausse de l'épidémie à l'horizon 2015, qui ont été présentées dans son rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement et la Déclaration politique sur le VIH/sida. La République bolivarienne du Venezuela apporte son soutien à la résolution E/2013/L.23. Elle met en œuvre un large éventail de mesures visant non seulement à prévenir la consommation de tabac et l'exposition à la fumée mais aussi à interdire toute publicité pour les produits du tabac et à lutter contre la contrebande du tabac et de ses dérivés. Grâce à cette action résolue, elle fait partie des pays de la région qui ont vu leur proportion de fumeurs diminuer. Elle est convaincue que le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, à la rédaction duquel la République bolivarienne du Venezuela a participé activement, contribuera à renforcer les politiques nationales et la coopération internationale dans ce sens.

M. Silva (Observateur de l'Uruguay) souscrit pleinement aux recommandations soumises au Conseil au sujet de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac dans le document E/2013/61. Il souhaite que toutes les parties prenantes continuent à réfléchir aux meilleurs moyens d'assurer la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac sur le long terme.

M. Quintalla Román (Cuba) redit que les initiatives du CCS devraient être pleinement conformes aux décisions des États Membres et regrette qu'une fois encore des actions aient été entreprises sans réel mandat intergouvernemental ou dans des domaines dans lesquels les États Membres sont divisés. Il réaffirme aussi qu'une plus grande transparence et un dialogue plus soutenu s'imposent entre le CCS et les États Membres. Cuba constate par ailleurs que le document soumis au Comité du programme et de la coordination (CPC) manque de cohérence et de rigueur, à tel point qu'il n'a pu être examiné en détail. Il est en outre essentiel de rester fidèle à l'esprit et à la lettre de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale lors de la révision des mandats qui y sont décrits. La délégation cubaine demande en conséquence que l'Assemblée générale analyse de manière approfondie les propositions de changement de libellé soumises au CPC et plus particulièrement que soit revu le libellé du sous-programme 2 du programme 11.

M. van Schalkwyk (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe africain, appelle les organisations internationales à continuer de fournir une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux pays en développement dans le domaine de la prévention des maladies non transmissibles. Il réaffirme l'importance vitale à cet égard de l'accès aux médicaments, y compris aux génériques, et aux technologies médicales. L'Équipe spéciale interorganisations devrait s'attacher à promouvoir la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, de manière à favoriser les transferts de technologie et de compétences vers les pays en développement et à encourager

la production nationale de médicaments et autres produits. Ces aspects sont à prendre en compte dans l'élaboration du mandat de la future Équipe spéciale interorganisations, qui doit être négocié en consultation avec les États Membres. M. van Schalkwyk ajoute que l'Afrique du Sud soutient le projet de résolution E/2013/L.23.

M^{me} Chammas (Observatrice de l'Allemagne) tient à rendre hommage à l'ONUSIDA et aux avancées que les travaux menés pour lutter contre le sida ont permis de faire non seulement sur le plan de la santé elle-même, mais aussi sur celui de la prise en compte des questions touchant aux droits de l'homme et des inégalités dans le secteur de la santé. La participation de la société civile et des personnes touchées, l'adoption d'une approche multisectorielle et la définition de nouveaux instruments de gouvernance et de financement sont quelques innovations trouvées en réponse au VIH dont on ferait bien de s'inspirer dans d'autres domaines de la santé et du développement. Même si des progrès énormes ont été faits dans certaines parties du monde en ce qui concerne la prévention et le traitement du VIH, d'autres régions comme le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord ou l'Europe orientale et l'Asie centrale connaissent une tendance différente. L'Allemagne appelle donc l'ONUSIDA, les autres organismes des Nations Unies et toutes les parties prenantes à ne pas laisser ces régions à l'écart et à adopter une approche différenciée en fonction des spécificités de chaque région du monde. Elle soutient sans réserve le projet de résolution soumis au Conseil et souhaite que la question du VIH/sida continue à figurer dans le programme de développement pour l'après-2015.

M. Neelam (Observateur de l'Australie) dit que la délégation australienne apporte son soutien aux projets de résolution E/2013/L.23 et E/2013/L.32 et remercie l'Inde et la Fédération de Russie du rôle que ces deux pays ont joué dans leur rédaction.

M. Pellet (France) réaffirme le soutien de la France au projet de résolution E/2013/L.32, qui constitue à ses yeux une bonne base de travail pour l'ONUSIDA et ses 11 organisations coparrainantes pour les deux années à venir. La France voudrait, à l'occasion de l'examen de ce projet de résolution, honorer la mémoire de M. Lembembe, Directeur exécutif de la CAMFAID et militant des droits des personnes homosexuelles au Cameroun, victime d'un meurtre à Yaoundé le 16 juillet 2013. La France, qui rappelle son attachement au respect des droits de tous indépendamment de leur orientation sexuelle et à la protection des défenseurs des droits de l'homme, souhaite que toute la lumière soit faite sur les circonstances de ce crime et que ses auteurs soient traduits en justice.

M. Piantini Munnigh (République dominicaine) dit que le projet de résolution E/2013/L.23 soulève quelques inquiétudes pour la République dominicaine. Le pays emploie plus de 100 000 personnes dans le secteur du tabac, essentiellement sur de petites exploitations dont la production est utilisée pour la fabrication de cigares, c'est-à-dire de produits non addictifs, consommés en faible quantité, qui plus est par une clientèle adulte, étant donné leur prix. Il regrette que les rédacteurs du projet n'aient pas parlé de tabagisme mais de «consommation de tabac», sans qualificatif, comme si toutes les formes de consommation de tabac étaient nocives, ce qui n'est pas le cas. Les autochtones par exemple en font depuis des siècles un usage à des fins médicinales et culinaires.

M^{me} Vogel (Sexual Rights Initiative) fait observer que la santé sexuelle et procréative est souvent marginalisée et que cela constitue un frein réel au développement durable. Les interventions sur le strict plan de la santé s'avérant insuffisantes, il faut adopter une approche globale fondée sur les droits de l'homme pour surmonter ce problème. Divers travaux ont déjà été menés dans ce domaine au sein du système des Nations Unies, notamment au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, au Comité contre la torture, par les Rapporteurs spéciaux sur le droit à la santé, la violence à l'égard des femmes, le droit à l'éducation, et par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en collaboration avec l'ONUSIDA, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour

l'enfance (UNICEF) et l'OMS ou encore par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme dans le cadre de son assistance technique. M^{me} Vogel réaffirme que le programme de développement pour l'après-2015 doit s'appuyer sur les normes internationales qui font obligation aux États de garantir l'exercice des droits de l'homme, notamment en matière de santé sexuelle et procréative.

Le Président annonce que le Conseil a achevé son débat général sur les alinéas *a*, *b*, *e*, *g* et *h* du point 7 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 40.